

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### **5223-5227, boulevard Décarie**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du mardi 25 juin 2019, à 19 heures, au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la hauteur d'une construction hors-toit pour l'agrandissement du bâtiment situé au 5223-5227, boulevard Décarie.

Cette dérogation mineure permettrait à la construction hors toit, abritant une partie de logement, d'avoir une hauteur de 3 mètres, contrairement à l'article 22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* qui permet une hauteur maximale de 2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 5 juin 2019.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet